

DELIBERATION N° 94/09-01 - VENTE DE LOGEMENTS H.L.M.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la décision du Conseil d'Administration de la S.A. H.L.M. de l'Est, en date du 20 Juin 1994, d'aliéner 246 logements collectifs et 76 garages, sis à LUDRES, Rue de la Justice, Immeubles Orphée et Eurydice.

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, une demande d'autorisation a été adressée à la Direction Départementale de l'Équipement le 5 Août 1994 qui, en application de ces dispositions, sollicite l'avis de la Ville de LUDRES.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de donner un avis favorable au projet de vente de 246 logements collectifs et 76 garages par la S.A. H.L.M. de l'Est, en invitant cette dernière à réinvestir les capitaux dans la construction de nouveaux logements locatifs à LUDRES, compte-tenu du nombre important de demandes en instance (environ 250) et des délais d'attribution (en moyenne 2 ans).